

**Déclaration de la fédération Force Ouvrière de l'Enseignement
au Comité Départemental de l'Education Nationale du mercredi 28 novembre 2007**

Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Ce CDEN est réuni pour faire le bilan de la rentrée scolaire.

Lors de la préparation de cette rentrée Force Ouvrière avait dénoncé la politique de réduction des dépenses publiques exigée par l'Union Européenne et mise en œuvre au moyen de la LOLF.

Politique qui s'est traduite, concernant la carte scolaire, par le nombre insuffisant de postes créés dans l'enseignement primaire (500 postes pour 24 000 élèves, soit 1 pour 48 élèves ; 0 poste dans notre département) et **5 500 postes supprimés dans le secondaire** (plus de 200 dans le département).

Dans notre département, la centaine de fermetures de classes, contre seulement 28 ouvertures, ont fortement pesé sur les conditions de rentrée.

Mais au-delà de cette austérité, c'est également **la méthode de gestion de la carte scolaire « à flux tendu »** qui a augmenté les difficultés de préparation de la rentrée dans les écoles.

En effet, après le CDEN de février, il y avait 85 fermetures à surveiller qui se sont traduites par 35 fermetures effectives et la plupart des 25 ouvertures de rentrée étaient pratiquement acquises en juin.

Ainsi des maîtres ont été repliés en juin pour revenir sur leur poste en septembre, des écoles ont fonctionné avec une organisation de classes qui a changé au bout d'une semaine... sans compter les dizaines de postes soustraits ainsi au mouvement à TD.

C'est pourquoi, lors du CTP du 6 septembre le SNUDI FO avait demandé que ce « CTP des dernières mesures » se réunisse en juin ou avant la rentrée afin d'éviter ces perturbations, nous renouvelons aujourd'hui notre demande.

Dans le second degré la carte scolaire préparée avec le nouveau décret de Robien avait amené la suppression de nombreux emplois temps plein, la suppression de ce décret arrachée par la mobilisation des personnels n'a pas entraîné la restitution de tous les postes et heures supprimés comme nous l'avions demandé et la rentrée dans les collèges et lycée s'est donc elle aussi passée dans l'austérité, remettant en cause la qualité de l'accueil des élèves.

Cette rentrée était également placée, en dernière minute, sous le signe de **l'assouplissement de la carte scolaire** :

Le personnel administratif des collèges a été le premier à subir la désorganisation engendrée par cette précipitation, et a été obligé d'effectuer des heures supplémentaires pour réguler toutes les inscriptions en particulier celles des 6èmes.

On notera au passage la baisse du nombre de sections de 6^{ème} dans certains collèges engendrée par cette opération médiatique.

On ne peut pas parler de rentrée sans aborder le triste constat des conséquences de la loi , dite **« loi Montchamp »** qui systématise l'inscription et la scolarisation des élèves handicapés et/ou en difficultés dans les classes ordinaires parfois au mépris d'une réelle prise en charge de leurs difficultés ou de leur handicap. Ces intégrations par défaut perturbent parfois gravement les classes et les écoles, laissant souvent les maîtres et les équipes complètement démunis face à des enfants qui nécessitent des personnels qualifiés pour s'occuper d'eux.

Les AVS, quand le contrat le prévoit, ne remplaceront jamais les personnels qualifiés auxquels ces enfants ont droit.

Par ailleurs les représentants du personnel présents lors de la commission du CHS sont encore sous l'effet de l'annonce qu'en cas d'incendie, l'évacuation d'un élève handicapé ne devant pas « gêner celle des autres élèves », le maître devait le confiner dans une pièce en attendant son évacuation individuelle par les pompiers ! »

Quel progrès pour ces enfants que la loi Montchamp !

Nous avons aussi à l'ordre du jour **« Ecoles à calendrier dérogatoire »**

FO s'est toujours prononcée pour un calendrier national et contre la déréglementation engendrée par ces dérogations.

Par ailleurs, **la suppression du samedi matin** annoncée par le ministre soulève de vives inquiétudes de notre part et dans les écoles.

C'est la crainte de voir nos obligations de service gravement remises en cause par ce nouvel aménagement qui nous a conduit à demander à être **recus par le ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, le 25 octobre 2007.**

Nous lui avons réaffirmé à cette occasion les revendications suivantes :

- définition des obligations de service des enseignants uniquement en heures d'enseignement et contre tout allongement des obligations de service
- respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle des enseignants, contre leur mise sous tutelle en respect de notre statut
- retour à un calendrier national respectant le rythme 7 semaines - 2 semaines et rétablissant l'intégralité des mois de juillet et d'août pour les congés d'été
- maintien et l'augmentation du nombre de RASED et de CLIS pour prendre en charge, pendant le temps scolaire, tous les enfants en difficulté
- respect de la stricte séparation entre le scolaire et le péri scolaire.

Nous savons que certains syndicats nationaux, le SNUipp et la CFDT, rejoints ensuite par le SE UNSA ont signé un protocole avec le ministre de l'Éducation Nationale pour « travailler ensemble à la transformation de l'école et à l'utilisation la plus efficace des heures libérées au profit ces élèves en difficulté ».

A FO, nous estimons que ce n'est pas le rôle d'un syndicat de co-écrire les réformes gouvernementales et nous examinerons les textes ministériels sur la base des revendications précédentes.

Par ailleurs, pour finir, je me contenterai juste de rappeler la position de la FNEC FP FO au sujet du logiciel « **base élève** », outil de gestion au service de la LOLF, outil annoncé aussi comme celui « de la prévention de la délinquance ».

Dés la rentrée les directeurs ont été « convoqués » pour un stage de 2 jours. Or nous tenons à rappeler ici, comme nous le faisons aux personnels d'ailleurs, que les textes prévoient la formation continue des enseignants sur la base du volontariat. Nous profitons de cette instance pour dénoncer ces stages obligatoires et demander à ce que ce volontariat soit respecté pour les directeurs comme pour tous les enseignants et qu'aucune pression ne s'exerce sur les collègues pour qu'ils assistent à un stage, comme les stages d'anglais par exemple.

Enfin, cette rentrée marquera-t-elle la fin des ZIL expérimentés puisque **la réduction des indemnités de remplacement** que FO a dénoncée, a déjà amené des collègues à reprendre une classe ordinaire.

Par ailleurs, concernant les collègues nommés sur des compléments de service, la date de parution de la circulaire leur a interdit une participation éventuelle au mouvement.

C'est pour cette raison que nous vous demandons, dans un premier temps de surseoir à votre décision et d'assurer le paiement de l'ISSR comme par le passé pour les compléments de services, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie de m'avoir écouté.
Philippe ROMS pour la FNEC FP FO.

Complément à l'ordre du jour :

- Suite au CHSD du 26 octobre, nous souhaitons aborder le point de **l'évacuation des élèves handicapés** moteur lors d'un incendie dans un établissement scolaire.

Au-delà de l'aspect inacceptable de ce qui est prévu concernant l'évacuation de ces élèves, il nous semble indispensable qu'il y ait une information écrite auprès des parents de ces élèves au moment du PPS mentionnant le protocole qui stipule que leur enfant sera le dernier évacué de l'école, individuellement par les pompiers et ceci indépendamment de sa propre classe et de son propre enseignant.

- Comme il a été demandé lors du CHSD du 26 octobre, étant donnée la contradiction entre la circulaire de 2002 et la réglementation en vigueur(loi de 2004) contradiction que nous avons relayée au niveau national et qui a amené :

- **le Comité Central Hygiène et Sécurité du 12 juin 2007 à retirer les P.P.M.S. du Programme Annuel de Prévention (PAP)**. Ainsi, la référence à la mise en place des PPMS comme responsabilité des directeurs d'école a disparu de ce programme conformément à la législation et au statut des directeurs d'école.

- Monsieur le Secrétaire Général Pierre-Yves Duwoye à reconnaître, lors du C.T.P.M. du 17 septembre 2007, que **les PPMS « relevaient des collectivités territoriales »**.

La Fédération FO demande donc au CDEN de prendre acte de ces dernières modifications et de demander à M. l'Inspecteur d'Académie de rédiger une circulaire qui confirme que la rédaction et la signature d'un PPMS ne relèvent plus de la responsabilité d'un directeur ou d'un chef d'établissement scolaire et que **seule l'exécution** de la partie du P.C.S. **concernant leur école ou établissement** est sous leur responsabilité, **dans la mesure des moyens qui leurs sont donnés par la commune ou la préfecture. Ils ne sont pas rédacteurs, et encore moins responsables de l'élaboration** du P.C.S., même dans la partie concernant leur établissement.